



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 5 AVRIL 2022 À 18H00,**

**Au siège de GRAND LAC**

**Présents :**

AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS

Renaud BERETTI  
Michel FRUGIER  
Thibaut GUIGUE

Départ après la 4<sup>ème</sup>  
délibération

AIX-LES-BAINS  
LA BIOLLE  
BOURDEAU  
LE BOURGET DU LAC  
LE BOURGET DU LAC  
BRISON-SAINT-INNOCENT  
CHANAZ  
CHINDRIEUX

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX  
Julie NOVELLI  
Jean-Marc DRIVET  
Nicolas MERCAT  
Edouard SIMONIAN  
Jean-Claude CROZE  
Yves HUSSON  
Marie-Claire BARBIER

Pouvoir de Gérard  
DILLENSCHNEIDER

CONJUX  
DRUMETTAZ-CLARAFOND  
DRUMETTAZ-CLARAFOND  
ENTRELACS  
GRESY-SUR-AIX  
MERY

Claude SAVIGNAC  
Danièle BEAUX-SPEYSER  
Nicolas JACQUIER  
Jean-François BRAISSAND  
Florian MAITRE  
Nathalie FONTAINE

Départ après la 9<sup>ème</sup>  
délibération

MOTZ  
MOUXY  
ONTEX  
PUGNY-CHATENOD  
RUFFIEUX  
SAINT OFFENGE

Daniel CLERC  
Laurent FILIPPI  
Jacques CURTILLET  
Bruno CROUZEVALLE  
Olivier ROGNARD  
Bernard GELLOZ

Pouvoir d'Antoine  
HUYNH

SAINT OURS  
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE  
TRESSERVE  
VIONS  
VIVIERS-DU-LAC  
VOGLANS

Louis ALLARD  
Brigitte TOUGNE-PICAZO  
Jean-Claude LOISEAU  
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET  
Robert AGUETTAZ  
Yves MERCIER

**Autres présents non votants :**

Régis DORMOY  
Patrice BLANCHOZ  
Olivier BERLIOUX  
Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISSIERE  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Eline QUAY-THEVENON

Directeur de CGLE  
Pôle Aménagement CGLE  
Directeur de cabinet  
Directeur général des services  
Directeur général adjoint des services  
Responsable juridique et des assemblées  
Assistante de direction



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 29 mars 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 15 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 29 présents et 31 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 15 Année : 2022

Exécutoire le : 13 AVR. 2022

Affichée le : 13 AVR. 2022

Visée le : 13 AVR. 2022

### VALORISATION DES DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE Cession d'un véhicule du service Valorisation des Déchets à la société SCANIA FRANCE

Monsieur le Président rappelle que le service valorisation des déchets renouvelle régulièrement son parc de véhicules de collecte et se sépare des camions les plus anciens.

A ce titre, il est proposé de céder un camion MERCEDES ACTROS avec bras de levage polybenne et grue PK12502, immatriculé 1291 VA 73, mis en circulation le 5 avril 2003, présentant 268 000 kilomètres, à la société SCANIA FRANCE, au prix de 18 000 € net de taxes.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes afférents.

Aix-les-Bains, le 5 avril 2022

Le Président,  
Renaud BERETTI

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 27
- Présents et représentés : 29
- Votants : 29
- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Valorisation des déchets et économie circulaire - Cession d'un véhicule du service Valorisation des Déchets à la société SCANIA France

---

**Date de transmission de l'acte :** 13/04/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 13/04/2022

---

**Numéro de l'acte :** d4139 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20220405-d4139-DE

---

**Date de décision :** 05/04/2022

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.2. Alienations  
3.2.2. Autres cessions

